



## **1 PRÉAMBULE**

---

Durant l'année 2024, la Commission de Gestion (CGe) s'est réunie huit fois et s'est intéressée à divers sujets. Les sujets ci-après ont été traités durant l'année écoulée et seront cités dans le présent rapport.

- a. Valforêt
- b. Pointage sur la cybersécurité de la commune et arrivée d'un nouvel employé
- c. Création de nouvelles fonctions au sein de l'administration communale
  - a. Service RH
  - b. Responsable de déchetterie
  - c. Service informatique
- d. Situation à la police des constructions

La CGe établit le présent pour présentation au Conseil général.

## **2 VALFORÊT**

---

Les membres de la CGe se sont interrogés sur l'externalisation de la gestion sylvicole des forêts du village, via l'entreprise Valforêt.

Des questions se sont également posées quant à la représentation de la commune au sein de cette entreprise, notamment au conseil d'administration (CA), ainsi qu'à l'assemblée des actionnaires (AA).

Après obtention et prise de connaissance des PV de l'assemblée des actionnaires et des rapports de gestion 2023 de l'entreprise, un entretien a été effectué avec le responsable du dicastère chargé des forêts, M. Pierre Sommer, accessoirement membre du CA de Valforêt.

De cette audition, il ressort qu'après la création de l'entreprise en 2018, la gestion des forêts de la commune est devenue bénéficiaire, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Valforêt est en mesure d'agrandir son parc-machines, tout en fournissant des dividendes aux communes membres.



Quant à la représentativité de notre commune au sein de l'entreprise, un membre ne peut être représentant et actionnaire. Pour cette raison, il est de coutume qu'un autre membre du CM représente la commune et vote en son nom lors de l'AA.

Contact a été pris avec le financier de la commune pour avoir le résultat final de la gestion sylvicole durant les années 2013-14-15 et 2021-22-23.

Les années 2013 à 2015 ont été choisies, car durant les deux années précédant la création de l'entreprise Valforêt (2016 et 2017), la gestion sylvicole était assurée par J.-M. Friedli. Dès lors, 2013-14 et 15 sont les dernières années complètement gérées par la commune de Tramelan.

Depuis la mise en place de MCH-2 en 2016 au sein de la commune, l'entièreté des comptes a été revue et il n'est désormais plus possible de comparer de manière équivalente et probante les résultats de l'exploitation forestière. Ces transformations, tant méthodologiques que structurelles, rendent toute tentative de comparaison directe entre les données comptables antérieures et postérieures à 2016 inadéquate. La CGe prie donc les réceptionnaires du présent document de tenir compte de ces changements pour une analyse juste et contextualisée des résultats financiers.

### **3 CYBERSÉCURITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE**

---

Nouvel employé communal depuis janvier 2024, le nouveau responsable informatique a été auditionné au sein du bâtiment communal le 06.05.2024.

Une demande était faite pour qu'une charte informatique soit transmise aux employés concernant des mises à niveau des comportements des employés quant aux attaques externes, notamment le phishing, ainsi que la mise en place d'un verrouillage systématique du poste de travail, lorsque l'employé s'en éloigne.

Questionné sur une charte informatique actuelle, le responsable a déclaré qu'il est régulièrement en contact avec les informaticiens des communes voisines (SIDVJ) et qu'il s'inspire grandement des bonnes pratiques de celles-ci.

Une charte informatique a ainsi pu être distribuée depuis quelques mois au sein de l'administration, à la satisfaction de la CGe qui sollicitait une telle charte depuis plusieurs années.

Le responsable est le premier informaticien à être engagé au sein de la commune. La gestion du parc informatique était gérée auparavant par Virtual Computer.

À ce stade, le responsable gère le helpdesk de niveau 1, ceux des niveaux 2 et 3 restants de la compétence de l'entreprise tramelote.

Le responsable du service a déclaré que ce parc était vieux et obsolète, bien qu'il ait également déclaré avoir été surpris en bien par la gestion qui en avait été faite précédemment.



Lors de la discussion, le responsable nous informait qu'il y avait un besoin d'optimiser l'usage de certaines applications acquises, qui apparaissaient même être inconnues de certains employés communaux.

Il a par ailleurs relevé qu'une lourde dépense devra probablement être entreprise dans les 2-3 ans afin de renouveler le parc informatique, notamment les serveurs. D'ici à 2027, tout devrait être digitalisé et le responsable a articulé le chiffre de CHF 300'000 pour un renouvellement physique de serveurs.

Il informait la CGe qu'une assurance a été contractée par la commune pour la cyberprotection. En sus de cela, une e-formation sera déployée par cette assurance, dont les employés devront atteindre un certain nombre de points. Une formation interne sera également dispensée par le responsable aux employés communaux. Il rappelle l'importance des mises à niveau régulières dans ce domaine.

Il relève la bonne collaboration avec les prestataires externes, de même que la motivation du CM à l'intégration de nouvelles technologies.

#### **4 CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES**

---

Des entretiens ont été menés avec quatre nouveaux employés au sein de la commune.

Un entretien a notamment pu être établi avec la nouvelle assistante RH, qui dépend directement de la Chancellerie.

De cet entretien, il ressort que cette nouvelle employée, qui vient du secteur privé, est enchantée par ses nouvelles tâches, bien qu'un temps d'adaptation ait été nécessaire pour se familiariser avec les particularités du droit public.

La nouvelle assistante collabore étroitement avec la responsable *Santé au Travail* et cette nouvelle collaboration est bénéfique.

Actuellement, de multiples procédures sont en train d'être établies concernant les embauches, les départs, les conflits, ainsi que les licenciements, afin de clarifier et de faciliter les façons de procéder, conjointement avec la Chancellerie.

Par ailleurs, l'assistante RH a fortement incité les employés communaux à s'adresser à elle immédiatement en cas de conflits, afin que la problématique puisse être prise en charge très rapidement.

Lors de l'audition en octobre 2024, il a pu être constaté que certaines tâches dévolues aux RH étaient encore assumées par d'autres employés. À terme, celles-ci seront réintégrées au sein du service RH.

À noter que la charge de travail n'est pas à minimiser au sein de ce service, la commune de Tramelan approchant, en 2024 les cent employés.

Un entretien a été mené avec la nouvelle responsable de la déchetterie, par une délégation de la CGe.



Entrée en fonction au 01.07.2023, cette nouvelle responsable a tout de suite trouvé sa place au sein de ce service.

Forte d'une expérience de quatre ans au sein d'une entreprise de recyclage de la région, cette responsable a eu l'opportunité de suivre une formation au sein de la *Coopérative romande de Sensibilisation à la gestion des Déchets à Yverdon*. Ces 10 modules dispensés sensibilisaient/formaient sur la sécurité au travail, les solvants, les piles, les ampoules ou encore l'élimination de l'électroménager.

Cette nouvelle employée est satisfaite de la confiance qui lui est accordée ainsi que de la responsabilité qui lui est confiée.

Celle-ci a aussi relevé qu'elle travaille dans une atmosphère de travail agréable.

Lors de la création du service informatique au sein de l'administration communale, le nouveau responsable a demandé aux différents services si ceux-ci avaient des demandes ou des besoins spéciaux/particuliers.

Par la suite, un pointage a été fait avec la mairie et la chancellerie afin de déterminer les outils qui devront être installés à l'avenir au sein de l'administration.

Ce responsable a déclaré avoir été chaleureusement accueilli, soulignant l'impatience de ses nouveaux collègues d'avoir un nouvel informaticien au sein du bâtiment municipal.

Toutes les personnes qui ont été auditionnées par la CGe ont toutes déclaré avoir été bien accueillies au sein d'une équipe établie et souriante.

## **5 PERMIS DE CONSTRUIRE – SITUATION A LA POLICE DES CONSTRUCTIONS**

---

À la suite de constatations quant à des retards de publications dans la *Feuille d'Avis*, respectivement l'absence totale de toute publication durant plusieurs mois, la CGe a décidé d'auditionner le responsable administratif du dicastère Energies et Réseaux, qui a suppléé au responsable administratif du Développement territorial.

De cet entretien, il a pu être déterminé que l'entier de la gestion de l'urbanisme repose sur seulement deux personnes et que l'expertise technique ne reposait que sur une seule.

Dès la notification de l'absence longue durée d'une des deux personnes, le cabinet *ATB* a été mandaté afin de soulager le service et de pouvoir bénéficier de leur expertise technique, notamment pour les grands projets.

Bien qu'ayant pu bénéficier d'un soutien total du service RH et du CM pour l'embauche de la nouvelle employée, il est à relever que durant la période de soutien par *ATB*, ces derniers étaient également surchargés et que le suivi s'est fait très difficilement.

En cas d'absence prolongée, la CGe a exprimé une préoccupation quant à l'absence de relais identifié au sein des services communaux pour assurer la continuité des tâches nécessitant une expertise technique.



Après divers entretiens menés, la CGe a pu constater que toutes les mesures nécessaires avaient été entreprises, mais que malheureusement, dû à des délais incompressibles, il a été difficile d'avoir un remplaçant plus tôt.

Nous relevons qu'à l'avenir, il est nécessaire qu'il puisse y avoir une interopérabilité entre les différents responsables/employés, afin de ne pas bloquer les processus et, de facto, péjorer le service à la population et, de manière plus générale, la bonne marche de l'administration communale.

Il sied de préciser que, lors de la discussion avec la Chancelière, celle-ci a spontanément fait part à la Commission de son intention de mettre en place un système qualité afin de pouvoir formaliser les processus et de suppléer les absences dans tous les services de l'administration communale.

La CGe soutient cette intention et insiste sur le fait de la nécessité de mettre en place de tels processus.

## **6 REMERCIEMENTS**

---

La CGe tient à remercier toutes les personnes qu'elle a auditionnées ou qui ont répondu à ses questions orales ou écrites.

Leur disponibilité, leurs explications et leurs réponses sont des éléments essentiels pour que notre Commission puisse exécuter son mandat.

Tramelan, le 10 mars 2025

Le président

Le secrétaire

Sébastien Wyss

Christophe Vienat